

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Direction De L'Hydraulique de la Wilaya de Relizane
NIF: 099048015053326

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 alinéa 01 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service publics, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à L'appel d'offre national ouvert avec exigences des capacités minimales, concernant : l'opération: **Projet : équipement de 3000 ml de forages au niveau des communes de : Ouarizane ,Oued Rhiau,Zemmoura,Lahlef,Dar Ben Abdellah ,Hamri ,Beni Dergoune,Kalaa**

Et Ain Rahma (W.Relizane)

<u>Lot 01 :</u> Localisation Equipement de forage centre zemmoura commune Zemmoura Localisation : Equipement de forage Beni dergoune commune Beni dergoune Localisation : Equipement de forage Chehairaia 01 commune Dar Benabdellah Localisation : Equipement de forage Chehairaia 02 commune Dar Benabd	<u>Lot 02:</u> Localisation: Equipement de forage Oued Rhiau Centre commune O.Rhiau Localisation : Equipement de forage Lahlef commune Lahlef Localisation : Equipement de forage Ouarizane 6 communes Ouarizane Localisation : Equipement de forage Sidi Ahmed1 commune Ouarizane	<u>- Lot 03 :</u> Localisation : Equipement de forage Hamri commune Hamri Localisation : Equipement de forage Tliouanet commune Ain Rahma Localisation : Equipement de forage Bouaker au profit de la commune de Ain Rahma
---	--	--

Paru sur les quotidiens nationaux suivantS:

- «الشروق» en date du **2026/07/27** (en langue arabe).
- «EL MOUDJAHID » en date du **2026/07/27** (en langue étrangère).

Qu'à l'issue des analyses des offres, conformément aux critères de choix retenus dans le cahier des charges, les lots du projet sont attribués provisoirement aux entreprises suivantes :

LO T	Entreprises	NIF	Montant enT.T.C DA	Montant en T.T.C DA (après correction)	Délais	Obs
01	-ENTREPRISE ABDELOUAHAB AMAR	187173100753 181	15 546 755.00	15 546 755.00	25 JOU RS	Offre moins disante
02	ENTREPRISE SARL STATION SYSTEME	002416120445 427	23 335 067.00	23 335 067.00	01 mois	Offre moins disante
03	ENTREPRISE MORSLI BOUZIANE	197426070090 623	11 994 010.00	11 994 010.00	25 JOU RS	Offre moins disante

Conformément à l'article 82 du décret présidentielle N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service publics, tout soumissionnaire contestant l'avis d'attribution provisoire peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics compétente et cela dans un délai de 10 jours à compter de la première parution sur les quotidiens nationaux et /ou le BOMOP. Conformément à l'article 82 alinéa 04, du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de services publics, tout soumissionnaire n'introduisant pas de recours et pour plus d'éclaircissement sur son offre peut se rapproches des services de la Direction de l'hydraulique de la wilaya de Relizane au plus tard 03 jours après la parution de l'avis d'attribution sur les quotidiens nationaux et/ou le BOMOP .